

## TABLEAU DES ASSIETTES DES COTISATIONS

Ce document indique, pour chaque rubrique de la paie, si elle est prise ou non en considération dans les assiettes de la cotisation congés payés.

**B = Brut**

RUBRIQUE DE PAIE	CONGÉS PAYÉS
<b>SALAIRES</b>	
Salaires ou appointements mensuels	B
13 <sup>ème</sup> mois donné pour l'année entière, période de travail et période de congés confondus	Option <sup>1</sup>
Rémunération des mandataires sociaux (sauf SCOP)	
▪ Rémunération des mandataires sociaux au titre d'un contrat de travail	B
▪ Rémunération des mandataires sociaux en l'absence de contrat de travail	NON
Salaires versés en exécution d'un CDD	B
Salaires versés en exécution d'un contrat d'apprentissage	B
Indemnité de fin de contrat (précarité)	B
<b>RÉMUNÉRATIONS DIVERSES</b>	
Forfaits mensuels	B
Heures <sup>2</sup>	B
Rémunération congés naissance-mariage-décès	B
Jours fériés	B
Préavis payé effectué	B
Indemnité compensatrice de préavis	B
Indemnité versée en cas de licenciement pour inaptitude suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle	NON
Rémunération versée par l'employeur due au bénéficiaire d'un CIF assimilé à une période de travail effectif pour la détermination des droits à congés annuels	B
Allocations versées dans le cadre du compte personnel de formation accomplie en dehors du temps de travail	NON
Accident du travail y compris accident de trajet (AT)/Maladie professionnelle (MP)	
<i>Compléments conventionnels ou non conventionnels</i>	
▪ Ouvriers / ETAM / Cadres dans la limite de 90 jours (maintien de salaire)	B
▪ Ouvriers / ETAM / Cadres au-delà de 90 jours	NON
Maladie non professionnelle (MNP)	
<i>Compléments conventionnels ou non conventionnels</i>	
▪ Ouvriers	NON
▪ ETAM / Cadres dans la limite de 90 jours (maintien de salaire)	B
▪ ETAM / Cadres au-delà de 90 jours	NON
Maternité (Ouvrières / ETAM / Cadres)	OUI
<b>SALAIRES VERSÉS DANS LE CADRE D'UN DÉTACHEMENT SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS</b>	
Équivalence des régimes et/ou conventions de type ULAK	NON
Absence d'équivalence ou entreprise étrangère hors Espace économique européen	B

<sup>1</sup>Option : au choix de l'entreprise

<sup>2</sup>Liste non exhaustive des heures auxquelles s'applique le régime mentionné : heures normales, heures supplémentaires (10%, 25%, 50%, 100%) heures de nuit, heures de repos compensateur légal et conventionnel, heures de casse-croûte, heures de délégation, etc.

<b>SALAIRES VERSÉS DANS LE CADRE D'UN DÉTACHEMENT À L'ÉTRANGER OU D'UNE EXPATRIATION</b>	
Salaires versés dans le cadre d'un contrat soumis au droit français mais exécuté à l'étranger	B
Salaires versés dans le cadre d'un contrat non soumis au droit français et exécuté à l'étranger	NON
<b>DIVERS</b>	
Salaires maintenus bénévolement en cas de ralentissement d'activité	B
Chèques-vacances	NON
Chèques-déjeuner (au-delà de la part défiscalisable)	B
Contrepartie financière d'une clause de non-concurrence	B
Indemnisation du compte épargne-temps	NON
<b>GRATIFICATIONS ET PRIMES EXCEPTIONNELLES</b>	
Libéralités / Mariage / Naissance	NON
<b>PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT</b>	
Primes de bilan (si attribution discrétionnaire)	NON
Intéressement et réserve de participation	NON
<b>INDEMNITÉS CONVENTIONNELLES</b>	
Prime annuelle (fin d'année...)	B
Trajet	NON
Transport, repas, panier (Part exonérée et part non exonérée pour la sécurité sociale)	NON
<b>INDEMNITÉS PRIMES</b>	
Départ en retraite volontaire	NON
Expatriation	OPTION
Déplacement à l'étranger	OPTION
Prime de salissure (dans la limite des conventions collectives)	NON
Prime d'outillage	NON
Primes de chantier	B
Avantages en nature qui ne subsistent pas pendant les congés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nourriture</li> <li>- Vêtements de travail</li> <li>- Restaurant</li> <li>- Logement</li> </ul>	B
Avantages en nature qui subsistent pendant les congés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voiture</li> <li>- Logement</li> </ul>	NON
Autres primes <sup>3</sup>	B
Indemnités et autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand déplacement</li> <li>- Chômage partiel</li> <li>- Indemnités journalières de sécurité sociale</li> <li>- Licenciement (y compris pour inaptitude)</li> <li>- Indemnité de mise à la retraite</li> <li>- Stage d'école</li> <li>- Carte de transport</li> <li>- Médaille</li> <li>- Frais de route 8% ETAM (congés) conventionnel</li> <li>- Bon d'achat (part exonérable)</li> <li>- Indemnités transactionnelles</li> <li>- Aides et secours</li> </ul>	NON
Fraction excédentaire des cotisations patronales de retraite complémentaire et de prévoyance versés par les entreprises	NON

<sup>3</sup>Énumération non exhaustive : d'amplitude, d'ancienneté, de fin de CDD (précarité), d'assiduité, d'astreinte, de béton, de chargement-déchargement, de concasseur, de dépannage, d'eau, d'enrobés, d'entretien et de sécurité, de fidélité, de fonction, de galeries, de gardiennage, de rapport, de rendement, de responsabilité, de site, de tacot, de travaux pénibles, commissions sur ventes des commerciaux (non VRP), etc...